

Exemple

pour le loisir des personnes handicapées

Bulletin d'information de Zone Loisir Montérégie**Mot de la direction**

En 2004, le gouvernement du Québec créait les Conférences régionales des élus (CRÉ). Sur l'ensemble du territoire québécois, nous retrouvons une CRÉ par région administrative, sauf en Montérégie où nous en avons trois, soit : Longueuil, Montérégie-Est et Vallée-du-Haut-Saint-Laurent. De plus, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Jean-Marc Fournier, demandait aux Unités régionales de loisir et de sport (Loisir et Sport Montérégie) de prendre des ententes avec leur CRÉ et voilà pourquoi Zone Loisir Montérégie est maintenant interpellé dans le nouveau contexte régional.

Le fait que Zone Loisir Montérégie est financé par Loisir et Sport Montérégie, qui lui reçoit son financement du gouvernement du Québec, a pour résultat que tout protocole d'entente avec les CRÉ en Montérégie vient interférer dans notre offre de services sur l'ensemble du territoire montérégien. C'est pourquoi nous avons participé à une consultation menée par Loisir et Sport Montérégie, afin d'identifier les différentes dimensions organisationnelles et les problèmes structurels de loisir et de sport en Montérégie.

Le 16 mai dernier, Loisir et Sport Montérégie déposait les résultats de cette consultation, soit le maintien de sa structure avec un conseil d'administration ayant des délégués provenant de chacun des regroupement de loisir et de sport des régions de Longueuil, de la Montérégie-Est et de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent ainsi qu'un représentant issu d'une association s'occupant des personnes ayant des limitations.

[\(suite en page deux\)](#)**Dans ce numéro**

| | |
|-------------------------------------------|------|
| Programme d'accompagnement en loisir | p.3 |
| Projet-pilote Farnham | p.6 |
| Programme d'aide en loisir montérégien | p.6 |
| La vignette d'accompagnement | p.7 |
| Nouvelles de Lloyd | p.8 |
| Départ de Jean Renaud | p.8 |
| Pierre Nadeau | p.8 |
| Équitation thérapeutique Geneviève Fagnan | p.9 |
| Liens Internet | p.9 |
| Nouvelles brèves | p.10 |



150, rue Grant, bureau 227
Longueuil (Québec) J4H 3H6
Téléphone : (450) 677-5005
Site Web : www.zlm.qc.ca

Par ailleurs, Loisir et Sport Montérégie propose que dans chaque regroupement de loisir et de sport des trois territoires montréalais il y ait un siège réservé à un représentant du milieu des personnes handicapées. Aussi, dans le cas où des Municipalités régionales de comté (MRC) souhaiteraient créer un comité de loisir, encore une fois, nous devrions avoir notre place.

Pour Zone Loisir Montérégie, ces recommandations sont très bien accueillies, compte tenu que nous conserverions notre expertise au sein d'un seul et même organisme, tout en soutenant nos représentants dans chacun des comités de loisir qui seront créés. Nous espérons que chacune des CRÉ de la Montérégie accueillera aussi de façon favorable ces recommandations et, par le fait même, reconnaitra Zone Loisir Montérégie comme l'organisme montréalais détenant l'expertise pour le loisir des personnes handicapées.

De notre côté, nous sommes prêts à relever le défi et à travailler en collaboration avec eux dans la promotion de l'accès au loisir pour les personnes handicapées dans chacun des territoires de la Montérégie.

Programme d'accompagnement en loisir

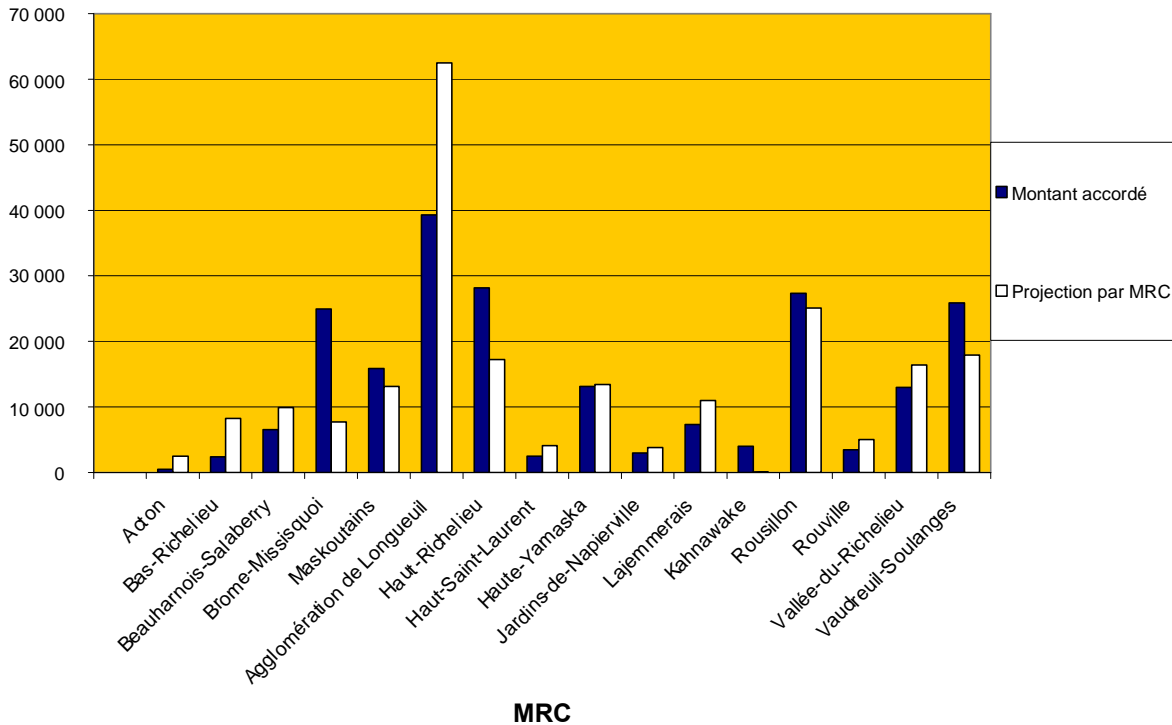
Cette année, c'est un total de 1 300 000 \$ qui a été demandé par les municipalités et les organismes de la Montérégie, dans le cadre du *Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des incapacités 2006 – 2007*, du gouvernement du Québec. Comme le budget disponible pour l'ensemble de la Montérégie est de 218 000 \$, le comité de sélection s'est retrouvé, encore cette année, devant un problème d'équité dans la répartition des montants. Zone Loisir Montérégie travaille donc sur un projet de répartition par MRC (Municipalité régionale de comté). Les montants seraient attribués selon le pourcentage de la population pour chacune d'elles. Les municipalités et les organismes pour personnes handicapées de ces territoires devront s'entendre sur l'utilisation de ce financement qui, au fond, n'est qu'une aide supplémentaire dans les budgets nécessaires à l'accompagnement.

À titre d'exemple, la MRC du Haut-Richelieu, en raison de son poids relatif populationnel, devrait recevoir 17 222 \$ par le Programme d'accompagnement en loisir en 2007-2008. La demande provenant de ce même territoire pour l'année en cours était de 262 000 \$. Cela signifie que les municipalités et organismes de cette MRC devront déterminer la provenance du 262 000 \$ (municipalités ou organismes locaux pour personnes handicapées) et de quelle façon sera utilisé le support financier du Programme d'accompagnement en loisir.

Les organismes et municipalités seront informés à cet effet en prévision de la prochaine édition du Programme d'accompagnement en loisir.

Tableau de la répartition des budgets accordés pour l'année 2006-2007 et projection 2007-2008

Programme d'accompagnement en loisir



Pour Zone Loisir Montérégie, le Programme d'accompagnement en loisir ne représente qu'une partie du dossier de l'accompagnement des personnes ayant des limitations. Au cours des derniers mois, on nous informait qu'encore aujourd'hui il y avait des enfants qui ne bénéficiaient que d'une journée par semaine au camp de jour, dans d'autres cas, les parents doivent défrayer eux-mêmes le salaire de l'accompagnateur et certains enfants n'y ont pas accès du tout. Toutes ces situations, soi-disant parce que le gouvernement n'investit pas suffisamment dans le Programme d'accompagnement en loisir.

Cependant, notre opinion est bien différente. La prise en charge de nos clientèles devrait relever des municipalités tout comme pour la population dite « normale ». Les dépenses liées à l'accompagnement peuvent paraître importantes, mais il en est de même pour celles engendrées par l'organisation du loisir pour les autres citoyens : qu'on pense à l'entretien des glaces pour le hockey ou le patin, les terrains de soccer, les courts de tennis, les skate-park, etc. Ces coûts sont pourtant répartis entre l'ensemble des citoyens d'une municipalité par la taxe foncière et non pas uniquement entre les utilisateurs. Pourquoi n'en est-il pas ainsi pour ceux liés à l'accompagnement?

Est-ce que les parents de ces enfants reçoivent des crédits de taxes municipales parce qu'ils n'ont pas accès aux mêmes services que l'ensemble des citoyens?

Par ailleurs, pourquoi les enfants qui ont des limitations sont intégrés durant la période scolaire, mais ne peuvent l'être durant la période estivale? Beaucoup de questions restent encore sans réponse. Est-ce que l'application de la Loi 56 (assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale) viendra modifier ces pratiques? Pourquoi avons-nous besoin d'une telle loi dans une société qui se dit ouverte?

Nous souhaitons, dans les mois qui viennent, travailler en concertation avec les municipalités, les organismes locaux pour personnes handicapées et les centres de réadaptation afin de définir les rôles de chacun pour que les personnes ayant des limitations soient considérées comme des personnes à part entière et non comme des personnes entièrement à part.

Projet-pilote Farnham

Un programme d'animation itinérant sera offert cet été, fruit d'un travail concerté entre les services et organismes de loisir de trois municipalités, soit : Cowansville, Farnham et Bedford ainsi que de l'Association de parents des personnes handicapées de Brome-Missisquoi et du CRDI Montérégie-Est. Ce programme est destiné aux adolescents âgés de 13 à 17 ans ayant une déficience intellectuelle. À cet âge, ils ne peuvent plus participer aux traditionnels camps de jours, mais il est difficilement envisageable pour eux de s'adonner aux mêmes activités que les adolescents sans handicap.

Des accompagnateurs auront donc pour mandat de développer des

activités à réaliser dans chacune de ces villes. Ainsi, des activités d'une durée approximative d'une journée et demie à deux jours, par ville participante, seront proposées à environ 20 adolescents. Il s'agit d'activités d'intégration aussi bien que d'activités réservées uniquement à cette clientèle cible.

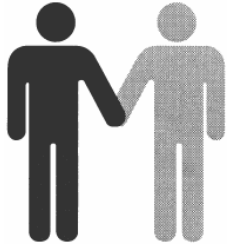
Zone Loisir Montérégie, qui a investi 5 000 \$ pour la réalisation de ce projet par le Programme d'accompagnement en loisir, attend ses résultats afin de pouvoir l'exporter dans d'autres MRC de la Montérégie ou ailleurs au Québec.

Programme d'aide en loisir Montérégien

Le Programme d'aide en loisir montérégien (PALM) est un programme de soutien financier offert par ZLM. Ce financement de l'ordre de 15 000 \$ provient de Loisir et Sport Montérégie, selon le mandat qui lui est confié par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il vise à soutenir les associations qui font le choix du loisir comme moyen d'intervention auprès de la personne ayant une déficience ou un problème de santé mentale.

Voici les organismes qui recevront un budget par ce programme pour 2006-2007 :

Action intégration Brossard
Alternative Centregens
Association de Granby pour la déficience intellectuelle
Association de parents de personnes handicapées de Brome-Missisquoi
Association de parents de l'enfance en difficulté de la Rive-Sud de Montréal
Association des devenus sourds et malentendants du Québec Rive-Sud
Association des parents et des handicapés de la Rive-Sud métropolitaine
Association des personnes handicapées de la Rive-Sud-Ouest
Association locale des personnes handicapées de Chambly et la région – ALPHA
Association montérégienne de la surdité
Association pour la déficience intellectuelle Sorel-Tracy
Association pour les personnes handicapées de la Vallée-du-Richelieu
Au moulin de la source
Club Joie de Vivre
Conseil canadien des aveugles de Longueuil
Élan-demain inc.
L'Accolade Châteauguay
La Société luçoise des personnes handicapées actives
Les lucioles de Saint-Hubert inc.
Maison Gisèle-Auprix-St-Germain
Mouvement Action Découverte
Mouvement Action Loisir inc.
Para-Sport Montérégie
Parrainage civique de la région maskoutaine
Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu
Parents d'enfants handicapés avec difficultés d'adaptations et / ou d'apprentissages
Psychoésion inc.
Réveil des aveugles de Granby



LA VIGNETTE, C'EST SIMPLE AVEC INTERNET!

Le tout nouveau portail de la vignette d'accompagnement touristique et de loisir (VATL) est maintenant accessible à l'adresse <http://vatl-tlcs.org>. Dorénavant, la personne ayant une déficience ou un problème de santé mentale et qui nécessite le soutien d'un accompagnateur pour effectuer une sortie touristique ou de loisir de façon sécuritaire et plaisante, pourra procéder à sa demande de vignette d'accompagnement sans se déplacer.

En effet, le principal avantage du nouveau portail est qu'il permet de présenter une demande de vignette d'accompagnement en ligne, gagnant ainsi en rapidité de traitement, et économisant papier et frais de poste. Auparavant, les demandeurs devaient se procurer les formulaires auprès de leur association locale ou du Centre de santé et de service sociaux (ancien CLSC) de leur territoire. La demande devait être remplie à la main et postée. Maintenant c'est bien plus simple avec Internet. Pour la personne qui n'a pas Internet à son domicile, elle pourra demander l'aide de son accompagnateur (un membre de la famille, un ami, un bénévole) ou du responsable de son association locale.

Avec le portail <http://vatl-tlcs.org>, qui a aussi l'avantage d'être bilingue, Zone Loisir Montérégie veut faciliter la vie des demandeurs de la vignette, des organisations responsables de l'accréditation et se donner les moyens de dresser un portrait réaliste des retombées pour les entreprises et organismes qui adhèrent volontairement au programme. Cette réalisation a été rendue possible grâce à la contribution financière du Fonds de l'Autoroute de l'information du gouvernement du Québec.

Actuellement, le programme de la vignette d'accompagnement compte autour de 6 000 utilisateurs et est reconnu dans un peu plus de 800 sites touristiques, culturels et de loisirs au Québec.

Pour plus de renseignements, consultez le <http://vatl-tlcs.org> et profitez de la belle saison avec la vignette d'accompagnement!

Des nouvelles de M. Lloyd Feeney, coordonnateur régional à ZLM

Notre collègue, M. Lloyd Feeney, est présentement en convalescence, suite à une chute. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et nous l'attendons...

Départ à la retraite de M. Jean Renaud, conseiller en loisir

Le 11 mai dernier, marquait le départ à la retraite de notre conseiller en loisir pour la Montérégie du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Jean Renaud. Il fut sans conteste un allier convaincu dans la reconnaissance de l'importance du loisir pour les personnes ayant des limitations. Nous lui souhaitons une bonne retraite, en lui offrant d'œuvrer bénévolement au sein de notre organisme, afin qu'il puisse continuer à défendre le droit au loisir des personnes handicapées.

Pierre Nadeau, une présence de longue date



M. Pierre Nadeau, qui était présent dès la naissance de l'Association régionale de loisirs pour handicapés de la Rive-Sud de Montréal à titre d'administrateur, président à une certaine époque, représentant de notre organisation dans plusieurs comités, tables de concertation, commissions parlementaires, etc. jusqu'à devenir adjoint administratif et responsable du Programme d'accompagnement en loisir au cours des dernières années, quittait Zone Loisir Montérégie le 12 mai dernier, pour des raisons administratives. Nous le remercions pour l'ensemble de sa contribution à la cause du loisir des personnes handicapées en Montérégie et nous lui souhaitons bonne chance dans ses projets futurs. Pierre sera toujours, pour nous, un grand Montérégien.

Communication Carrément Ça !
Complice de vos communications



Le Sens de la Communication... c'est :
écrire le mot juste, **dire** l'essentiel,
concevoir l'image appropriée,
élaborer la stratégie gagnante !

- ⇒ Outils promotionnels (logos, cartes de visite, dépliants, affiches, etc.)
- ⇒ Mise en page et aide à la rédaction (rapports, journaux, bottins, guides, etc.)
- ⇒ Organisation d'événements (anniversaires, conférences de presse, levées de fonds, conférences, colloques, etc)
- ⇒ Recherche, gestion de projets, formation

À votre service :
30 ans d'implication en milieu communautaire
Sensibilité, créativité et passion

Liliane Pronovost Tél : 450.928.9991 Courriel : encontact@videotron.ca

Équitation thérapeutique Geneviève Fagnan



M^{me} Geneviève Fagnan est kinésiologue spécialisée en équitation thérapeutique. Bien que l'équitation est en soit une activité thérapeutique, Madame Fagnan veut aller plus loin en établissant une communication entre des enfants de 3 à 20 ans et le cheval. Elle s'adresse particulièrement aux jeunes qui ont une limitation physique, comme la paralysie cérébrale et la diplégie spastique, ou une déficience intellectuelle, des troubles envahissants du développement (TED) ou encore, des jeunes vivant des problèmes émotifs.

En plus de valoriser ces jeunes par la pratique d'un sport, Madame Fagnan leur donne aussi l'occasion de travailler l'équilibre, la flexibilité et la coordination de leurs mouvements, dans un contexte tout autre que celui de la réadaptation : celui du loisir. Geneviève Fagnan est bachelière en Science de l'exercice et est spécialisée en activité physique adaptée.

Pour joindre Mme Geneviève Fagnan, vous pouvez écrire à equitherapie@videotron.ca ou composer le (514) 374-4706. Les activités se déroulent aux Écuries Aux Prés Boisés, à La Prairie.



Suggestions Internet

www.ophq.gouv.qc.ca

www.aphrso.org

www.parrainagechamplain.org

www.handicapmonteregie.com (Nous demandons aux organismes de vérifier si les informations les concernant sur ce site sont encore exactes.)

Nouvelles brèves

Assurances offerte par l'AQLPH

Une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité civile générale sont offertes à nos membres, en devenant membre affilié de l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH). Vous recevrez bientôt plus d'information à ce sujet lors du renouvellement de votre adhésion à ZLM.

Destination Loisirs 2006

L'édition 2006 se déroule à Laval, du 1^{er} au 4 septembre. La Montérégie sera représentée par une délégation de 56 personnes. Nous ferons un compte-rendu de l'événement dans notre prochain numéro et nous espérons pouvoir vous présenter quelques photos.

Mise à jour du site Web www.zlm.qc.ca

Nous avons procédé à la mise à jour de notre site Web qui accusait un sérieux retard. Vous êtes donc tous invités à le visiter et à nous faire parvenir des photos récentes pour alimenter notre section « Album souvenir ».

Assemblée générale annuelle de Zone Loisir Montérégie

La prochaine assemblée générale annuelle de Zone Loisir Montérégie se tiendra au mois d'octobre 2006. Nous vous informerons dès que la date sera fixée.

Camp de fin de semaine : AQEA Montérégie

Pour les parents qui désirent un peu de répit, L'AQEA Montérégie est heureuse d'inviter vos enfants à leur premier camp de fin de semaine, au Centre Notre-Dame-de-Fatima qui aura lieu les 9 et 10 septembre. Vos enfants (de 7 à 11 dysphasiques ainsi que les frères et sœurs) seront entre bonnes mains avec une équipe d'animateurs qualifiés. Pour plus d'information, contactez l'AQEA Montérégie au (450) 635-1961.

Anniversaires de fondation des organismes en Montérégie

Nous tenons à souligner les anniversaires de fondation des organismes suivants :

- ♦ Association des personnes aphasiques Richelieu-Yamaska
- ♦ Association des parents et des handicapés de la Rive-Sud métropolitaine (APHRSM) : 30e anniversaire
- ♦ L'Envol du Haut-Richelieu : 25e anniversaire

2006 marquera les 30 ans de Zone Loisir Montérégie (anciennement Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal). Notre directeur général, M. Jean Lemonde, était déjà là lors de sa création... Au fait, quel âge ça vous fait, Monsieur Lemonde?

Si vous souhaitez faire paraître une information à l'intérieur de ce journal, vous pouvez communiquer à l'adresse courriel suivante : infozlm@zlm.qc.ca